

travaux antérieurs faits pour cette codification, ils établiront d'abord l'ordre des matières dans ce code, puis s'en diviseront, chacun suivant sa compétence, les diverses sections — qui seront ensuite examinées dans l'assemblée plénière des consultants, et passeront enfin à la commission des cardinaux chargée de revoir le travail et d'y mettre la dernière main. Ce travail ne sera pas seulement la reproduction des dispositions de droit que l'on suit actuellement ; mais, sur un grand nombre de points, il modifiera la législation existante pour la mettre en rapport avec les exigences des temps et les besoins des prêtres et des fidèles. Cette législation supposait que l'Etat prêtait main forte à l'Eglise. Hélas ! il est loin d'en être ainsi presque partout, et dans nombre de pays c'est précisément le contraire qui se produit. Il suffit en France, par exemple, qu'un prêtre soit mal avec son évêque, pour que le gouvernement intervienne, l'appuie contre l'autorité ecclésiastique et, si le prêtre sort un peu de l'ordinaire, mette son nom sur la liste des candidats à l'épiscopat.

— Nous avons un exemple assez récent dans le diocèse de Lyon. Le curé d'une paroisse importante se mit en révolte contre l'autorité épiscopale. Les avertissements paternels de son archevêque, le cardinal Coullé, ne firent qu'augmenter son audace. Il porta un recours à Rome ; et pendant que la question s'y examinait, le gouvernement lui promit son appui à condition qu'il se désisterait de sa plainte et lui laisserait le soin de conduire l'affaire. Le prêtre en question eut le malheur de prêter l'oreille à ces perfides conseils. Il retira sa plainte, et resta dans sa paroisse bien qu'il en eût été privé par une sentence canonique rendue *audito Sanctissimo*. Depuis deux ans le scandale dure, le curé est dans son église et brave les censures, en continuant à administrer les sacrements. L'archevêque lui a enlevé les vicaires qu'il avait, a fait défendre à tout prêtre de lui prêter son concours ; et les fidèles vont ailleurs. Mais le gouvernement le soutient. Et chose curieuse, des fonctionnaires qui n'ont jamais eu